

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, il est bien connu qu'avant chaque budget, il y a toutes sortes de bruits qui circulent dans la presse, la plupart conjecturaux.

M. Jarvis: Pas la dernière fois.

M. Lalonde: J'imagine qu'ils sont tous conjecturaux, et de façon générale la plupart sont inexacts. Je prends note de la demande de mon honorable ami pour l'établissement du prochain budget. Il conclura lui-même quand il aura vu le budget.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai déjà tiré mes conclusions.

L'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS ET DES PARTICULIERS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Le ministre a souvent déclaré que s'il est incapable d'accorder le soutien qu'il estime lui-même nécessaire à tant de groupes et de personnes, c'est qu'il ne sait où prendre l'argent. Je signale au ministre, ce qu'il sait déjà d'ailleurs, qu'en pourcentage des recettes totales de l'État, l'impôt sur les sociétés est tombé de 21.4 à 6.4 p. 100. Si on fait la comparaison entre ce que versent ces sociétés au Canada en impôts fédéraux et les mêmes sociétés aux États, on constate qu'ici elles versent 33 p. 100 de leurs profits, alors qu'aux États-Unis les mêmes sociétés versent exactement 40 p. 100 de leurs profits.

● (1150)

Est-ce que le ministre va prendre des mesures immédiates pour faire cesser cette habitude de plus en plus répandue qui consiste à aller puiser dans les poches du contribuable moyen pour financer les marges bénéficiaires des grosses sociétés, dont plusieurs dépensent leur argent à l'étranger? Va-t-il abroger le milliard d'augmentations d'impôts qui doit entrer en vigueur cette année, et qui va toucher chaque ménage du Canada, afin d'essayer de montrer que le gouvernement a décidé d'agir, devant l'absence du sens des responsabilités dont font preuve les sociétés, comme le gouvernement lui-même d'ailleurs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je signale à mon ami que si la part des impôts qui est versée par les sociétés a baissé pendant la récession, cela n'a rien d'étonnant puisque les profits sont tombés brutalement pendant cette récession. Le député sait par exemple qu'un grand nombre de sociétés qui n'ont pas réalisé de bénéfices ont en fait accusé des pertes très lourdes pendant cette période. Il est certain que si les sociétés ont des pertes, elles ne peuvent pas payer d'impôts. Le député sait également que même en 1983, avec la reprise, la part des profits dans le produit national brut a été moins élevée qu'avant la récession. Ce sont les autres catégories sociales qui ont maintenu ou augmenté leur part relative du PNB.

Quant à la recommandation qu'il a faite à la fin de sa question, je lui rappelle qu'il n'y a pas de garantie que l'augmentation d'impôt des fabricants serait nécessairement répercutée

sur le consommateur. Tout dépend de la concurrence. Certaines sociétés peuvent la prendre à leur compte en réduisant leurs profits ou en n'augmentant que partiellement leurs prix, alors que d'autres la répercuteront. Tout sera fonction de la situation de la concurrence et des circonstances. Il n'y a pas de garantie ou d'assurance que cela va être nécessairement payé à la fin par le consommateur.

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES PLUS DÉMUNIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre ne doit pas vivre dans le même monde que la plupart des gens. Il ne veut sûrement pas nous faire croire que les sociétés qui doivent payer des impôts plus lourds ne s'en déchargent pas sur les consommateurs d'autant plus qu'il s'agit là d'une taxe de vente.

Si le ministre prétend que les citoyens ont les moyens de payer ces taxes et qu'ils peuvent trouver dans leurs poches de l'argent supplémentaire pour augmenter les profits des sociétés, il doit reconnaître aussi qu'étant donné les chiffres que je lui ai cités, le gouvernement a de l'argent pour aider les centaines de milliers de personnes qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, les dizaines de milliers de gens qui sont allés, malgré eux, allonger la liste des assistés sociaux et les 40 p. 100 ou plus de personnes âgées qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. S'il croit que la situation financière globale de notre pays justifie que le gouvernement augmente les impôts des particuliers afin de réduire ceux des sociétés et de certaines privilégiés, sans doute reconnaît-il qu'il a les moyens d'assurer un revenu décent aux plus démunis?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'inviterais mon collègue à attendre la présentation du Budget, mercredi prochain. A l'occasion de ce Budget, je pourrai présenter un état général de la situation économique au Canada, ainsi que les propositions que je compte mettre de l'avant en rapport avec cette situation économique. Le député aura, en particulier, l'occasion d'évaluer où seront assignés prioritairement les fonds qui pourraient être disponibles au cours de cette année. Et lorsqu'il aura pris connaissance des priorités gouvernementales à ce sujet, lorsqu'il pourra constater où le gouvernement a assigné en priorité ces fonds, il sera en mesure d'en arriver à une conclusion éclairée qui, je l'espère, le satisfera, ou tout au moins lui permettra d'appuyer les mesures que j'aurai mises de l'avant à cet égard.

Je veux tout simplement lui rappeler que ce gouvernement, tout au long des années, a prouvé sa préoccupation vis-à-vis des plus démunis dans la société, les personnes âgées, les chômeurs et les personnes dans le besoin. Le dossier du gouvernement se compare favorablement à celui de n'importe quel autre pays industrialisé, et durant la récession, nous sommes un des seuls gouvernements industrialisés qui n'a pas réduit les bénéfices sociaux, mais qui au contraire a maintenu ses bénéfices en faveur des gens les plus démunis dans notre société. Il s'agit là d'une tradition libérale, et j'espère bien que nous la continuerons lors du prochain Budget.